

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 16

Artikel: La prise de Berne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191644>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

La prise de Berne.

La *Revue* a publié, dans son supplément de dimanche dernier, un article très intéressant intitulé : *Les Vaudois et la prise de Berne*. Nous y remarquons de curieux détails sur l'impression que cet événement fit alors dans le Pays de Vaud, où l'on était très inquiet sur le résultat de cette campagne. On se demandait si jamais le général français aurait raison de l'armée de LL. EE., préparée à la plus énergique résistance.

Les émotions les plus diverses tordaient en émoi nos populations. Les patriotes vaudois espéraient voir les Français revenir vainqueurs, tandis que les partisans de l'ancien régime, — en petit nombre, il est vrai, — s'attendaient à la retraite des Français, poursuivis par l'armée bernoise. Les uns, dit le journal que nous citons, restaient chez eux, craignant le peuple surexcité ; les autres remplissaient les places publiques, demandant des nouvelles et gesticulant. Aurait-on la servitude ou la liberté ?...

Entre 9 et 10 heures du matin, on reçut la nouvelle de la prise de Berne. L'assemblée provisoire décréta que l'on tirerait du canon, que les cloches seraient sonnées et qu'un service religieux, pour la circonstance, aurait lieu dans la cathédrale, où la population se rendit en cortège.

Ce qui précède nous fournit l'occasion de publier un document non moins curieux ; c'est la proclamation suivante, adressée aux habitants du Pays de Vaud, par le général Brune, au moment où il se disposait à marcher contre Berne :

Liberté. — Égalité.*République française.*

Au quartier général de Payerne, le 11 ventose, an 6 de la République une et indivisible.

BRUNE, Général de Division, Commandant en Chef l'armée française sur les frontières de la Suisse.

*Aux habitants du Pays de Vaud.**Citoyens,*

Le Directoire Exécutif de la République Française vous félicite, par mon organe, de l'énergie avec laquelle vous avez conquis votre Liberté, et de la sagesse que vous

avez eue de l'assurer en vous constituant, en vous organisant, en vous donnant un Gouvernement et des Loix ; je me persuade que vous recueillerez précieusement cette preuve de l'intérêt que la *République Française* prend à votre sort.

L'Armée que j'ai l'honneur de commander, entre sur le territoire Bernois, elle va punir vos oppresseurs et venger des attentats accumulés.

Redoublez de surveillance contre l'ennemi commun ; ses partisans se glissent au milieu de vous ; ils vous offrent, au lieu de votre Liberté propre, un nouveau Despotisme sous des formes trompeuses, une *Liberté Bernoise*. Quelle liberté que celle qui seroit donnée par des hommes qui en étouffent les premiers sentiments... !... Quelle liberté que celle qui mendie le secours du despote de l'Angleterre, de l'ennemi de la paix du monde... !

Berne, le scandale de l'Helvétie, forgeoit des chaînes pour tous les Peuples de la Confédération ; ses bandes maîtrisoient déjà Fribourg, Soleure, Lucerne ; ses Magistrats ont souillé leurs mains du sceptre de l'usurpation. La mesure de ses crimes est à son comble : le ridicule *Empire Bernois* doit s'écrouler.

Tandis que les soldats Français marchent avec vos braves Bataillons contre l'oligarchie armée, prévenez dans l'intérieur les effets de la malveillance ; discernez le faux zèle du zèle véritable ; réprimez le désordre avec sévérité et sur-tout avec promptitude ; que les partisans des olygarques soient écartés s'ils se montrent, soient écrasés s'ils s'agitent ; la République Française prête son bras à ses amis ; Elle dédaigne ses détracteurs, mais Elle foudroye la perfidie.

Signé BRUNE.

L'Assemblée Provisoire des Représentans de la Nation Vaudoise ayant entendu la lecture de la Lettre ci-dessus, a Décrété, à l'unanimité, qu'elle sera imprimée, promulguée et affichée par tout où besoin sera. Lausanne, en la maison Nationale, le 2 Mars 1798, An Ier de notre Régénération.

*Chancellerie du Pays-de-Vaud.
VALIER, secrétaire.*

Une société d'enfants.

Nous nous sommes beaucoup amusé l'autre jour de l'allure décidée et de l'aplomb que se donnait un gamin de dix ans.

— Charles, lui avait dit sa maman, dans la matinée, cette après-midi, tu

iras promener avec grand-papa, et tu seras bien gentil, n'est-ce pas ?...

L'heure de la promenade approchant, le petit Charles dit à sa maman : « Je ne puis absolument pas aller avec grand-papa... Tu comprends, nous avons comité à 3 heures pour discuter nos statuts ! »

Ah ! nous aurions dû dire tout d'abord que Charles fait partie d'un groupe de cinq enfants, qui, devant les temps, veulent imiter les hommes et suivre le mouvement du jour.

Les idées trottent dans ces jeunes et bouillantes têtes.

Et puis, on a aujourd'hui une telle manie des « Sociétés », qu'il en surgit chaque jour et partout, dans des buts divers. Dès que deux ou trois amis ont quelque communauté d'idées, ils ne tardent pas à se grouper autour d'un gros cahier de statuts et d'un drapeau orné de quelque chaude devise patriotique, à côté du nom toujours pompeux et recherché de la jeune association.

Et à défaut d'éléments pour fonder des sociétés nouvelles, on a recours à un moyen bien simple : on se brouille dans celles qui existent, le groupe craque, se désagrège et chaque fragment ne tarde pas à devenir le germe d'une société rivale qui paradera bientôt avec son drapeau, sa coupe et sa cocarde.

On comprend dès lors la toquade de nos moutards. Voulant imiter ce qui se pratique autour d'eux, ils ont fondé une société dont voici les statuts, que nous avons sous les yeux :

Règlement de la Société Immortelle de gymnastique.

Art. 1. Un retard, 1 centime d'amende.

Une absence 2 centimes.

» 2. Si l'on casse des haltères on doit payer 5 francs.

» 3. Si au bout de 10 jours les amendes ne sont pas payées on les double.

» 4. Pour sortir de la Société, il faut payer 10 centimes.

Suivent les signatures du Président, du Vice-Président et du Secrétaire-Caisseier.

Avis. Qui violera le règlement, sera chassé.

(Signature du Président).